## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 17 octobre 2023, par laquelle l'entreprise VILLEMONTEIL - 4 rue de Fonteny - 44220 COUERON demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public au droit du 5 rue de Reims en CROZON, afin d'y stationner un véhicule RENAULT Master, les 30 et 31 octobre et les 2 et 3 novembre 2023, ceci afin d'effectuer des travaux d'intérieur,

## ARRETONS.

## ARTICLE 1 Les 30 et 31 octobre et les 2 et 3 novembre 2023

L'entreprise VILLEMONTEIL sera autorisée à stationner un véhicule RENAULT Marster sur la zone bleue en face du 5 rue de Reims en CROZON, afin d'effectuer des travaux d'intérieur.

ARTICLE 2 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

Stationnement interdit

Panneaux Travaux AK5

Panneaux piétons « Prenez le trottoir d'en face »

ARTICLE 3 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

## **ARTICLE 5**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme A Crozon, le 24 octobre 2023 P/Le Maire

L'Adjoint délégué

Philippe BRUN